

## Comparatif entre les contrats

# GALYA RETRAITE MADELIN et GALYA RETRAITE INDIVIDUELLE (PERIN)

Juillet 2020

# SITUATION ACTUELLE DES CONTRATS MADELIN

Galya Retraite Madelin au 31 janvier 2020	2705 adhésions (dont 2 144 contrats actifs)
--	---

## 3 générations de Madelin créées depuis 2008

	Galya Retraite Madelin (1) commercialisé de 2009 à 2012	Galya Retraite Madelin (2) commercialisé de 2013 à 2016	Galya Retraite Madelin (3) commercialisé depuis 2016
VOLUME	▶ 638 adhésions (dont 315 contrats actifs)	▶ 272 adhésions (dont 202 contrats actifs)	▶ 1 795 adhésions (dont 1 627 contrats actifs)
PRINCIPALES SPECIFICITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion pilotée</li> <li>▶ Garantie de table à l'adhésion et les hommes ayant adhéré avant le 21/12/2012 bénéficient de la table de mortalité Homme (tarif : 0,24% sur encours uniquement en phase de constitution)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion à horizon (1 grille)</li> <li>▶ Garantie de table à chaque versement (tarif : 0,48% sur encours en phase de constitution uniquement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion à horizon (1 grille)</li> <li>▶ Garantie de table à l'adhésion (tarif : 0,24% de l'encours en phase de constitution et 5% du capital constitutif à la liquidation)</li> </ul>

# ETUDE COMPARATIVE ENTRE GALYA RETRAITE MADELIN ET GALYA RETRAITE INDIVIDUELLE (PERIN)

	Galya Retraite Madelin (1)	Galya Retraite Madelin (2)	Galya Retraite Madelin (3)	Galya Retraite Individuelle (PERIN)
<b>Versements Compartiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Obligation pour le Travailleur Non Salarié (TNS) de verser périodiquement avec un taux de cotisation minimum</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Suppression de l'obligation de versements périodique et du minimum de versements</li> <li>▶ Création de 3 compartiments pouvant accueillir les transferts issus de l'épargne salariale et des versements obligatoires</li> </ul>
<b>Gestion financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion libre (9 fonds)</li> <li>▶ Gestion pilotée : 1 grille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion libre (48 fonds)</li> <li>▶ Gestion à horizon : 1 grille</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion libre (48 fonds)</li> <li>▶ Gestion à horizon : <b>3 grilles</b></li> </ul>
<b>Garantie de prévoyance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contre assurance décès : rente</li> <li>▶ Rente de conjoint : 15% des primes périodiques</li> <li>▶ Plancher : 0,0225% sur l'encours UC</li> <li>▶ Table : à l'adhésion/ 0,24% en phase d'épargne. TGH garantie pour Hommes avant 21/12/2012</li> <li>▶ Dépendance : pas de garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contre assurance décès : rente</li> <li>▶ Rente de conjoint : 15% des primes périodiques</li> <li>▶ Plancher : 0,08% par mois du capital sous risque</li> <li>▶ Table : à chaque versement / 0,48% de l'encours en phase d'épargne</li> <li>▶ Dépendance : pas de garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contre assurance décès : rente</li> <li>▶ Rente de conjoint : 15% des primes périodiques</li> <li>▶ Plancher : 0,08% par mois du capital sous risque</li> <li>▶ Table : à l'adhésion / 0,24% de l'encours en phase d'épargne et 5% du capital constitutif</li> <li>▶ Dépendance : pas de garantie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contre assurance décès : <b>capital</b></li> <li>▶ Décès majorée : <b>9,5% des primes périodiques + choix capital ou rente</b></li> <li>▶ Plancher : <b>0,08% par mois du capital sous risque</b></li> <li>▶ Table : à l'adhésion / <b>0,24% en phase d'épargne et en phase de retraite</b></li> <li>▶ Dépendance : <b>ajout de la garantie</b></li> </ul>
<b>Frais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Frais sur versements : 4,95%</li> <li>▶ Frais sur encours euros : 0,80%</li> <li>▶ Frais sur encours UC : 0,80%</li> <li>▶ Frais de transferts : gratuit après 10 ans</li> <li>▶ Frais sur arrérages : 3%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Frais sur versements : 4,50%</li> <li>▶ Frais sur encours euros : 0,60%</li> <li>▶ Frais sur encours UC : 0,80%</li> <li>▶ Frais de transferts : gratuit après 10 ans</li> <li>▶ Frais sur arrérages : 3%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Frais sur versements : 4,50%</li> <li>▶ Frais sur encours euros : 0,60%</li> <li>▶ Frais sur encours UC : 0,96%</li> <li>▶ Frais de transferts : gratuit après 10 ans</li> <li>▶ Frais sur arrérages : 3%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Frais sur versements : <b>4,50%</b></li> <li>▶ Frais sur encours euros : 0,60%</li> <li>▶ Frais sur encours UC : <b>1%</b></li> <li>▶ Frais de transferts : gratuit après <b>5 ans</b></li> <li>▶ Frais de service de prestation retraite : <b>2%</b></li> </ul>
<b>Cas de déblocage anticipé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 5 cas de déblocage anticipé</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>6 cas</b> de déblocage anticipé (invalidité du conjoint, du partenaire de PACS ou des enfants / achat de la résidence principale (hors compartiment 3))</li> </ul>
<b>Liquidation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Uniquement en rente viagère</li> <li>▶ Rente réversible (60% ou 100%), annuités garanties (5, 10, 15, 20 ans), palier, dépendance</li> <li>▶ Rente versée trimestriellement</li> <li>▶ Taux technique : 60% des TME (Taux moyen des emprunts de l'Etat français) des 6 derniers mois, soit 0% à ce jour</li> <li>▶ Sortie en capital pour rente de faible montant : 40€ par mois (au choix de l'assureur)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rente viagère et/ou <b>capital (hors compartiment 3)</b></li> <li>▶ Ajout de la rente <b>réversible à 150% et 25 ans</b></li> <li>▶ Rente versée <b>mensuellement</b></li> <li>▶ Taux technique : <b>au plus égal à 0%</b></li> <li>▶ Sortie en capital pour rente de faible montant : <b>80€ par mois (au choix de l'assuré)</b></li> </ul>
<b>Frais association</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 20 euros à l'adhésion actuellement</li> </ul>			

# IMPACTS DE LA TRANSFORMATION

		Galya Retraite Madelin (1)	Galya Retraite Madelin (2)	Galya Retraite Madelin (3)
Gestion financière	Gestion libre	▶ <b>Contrats en cours et nouvelle primes</b> : maintien de l'encours sur les anciens fonds		
	Gestion pilotée / à horizon	▶ <b>Contrats en cours</b> : l'encours en gestion pilotée / à horizon est transféré en gestion à horizon équilibre ▶ <b>Nouvelles primes</b> : alimentent la grille Equilibre		
Garanties de prévoyance	Contre ass décès	▶ Versement d'un capital au lieu d'une rente		
	Rente de conjoint	▶ <b>Décès majorée</b> : choix entre un capital ou une rente viagère / suppression de la revalorisation à 1,5% ▶ <b>Coût</b> : Baisse du coût à 9,5% des primes périodiques		
	Garantie plancher	▶ <b>Migration</b> : reprise de la somme des primes nettes versées (pour ne pas écraser les +/- values) ▶ <b>Coût</b> : 0,08% par mois du capital sous risque	▶ <b>Migration</b> : reprise de la somme des primes nettes versées (pour ne pas écraser les +/- values) ▶ <b>Coût</b> : inchangé	
	Garantie table de mortalité	▶ <b>Contrats en cours et nouvelles primes</b> : maintien de la garantie de table ▶ <b>Coût</b> : maintien du tarif à 0,24% en phase d'épargne et hausse du tarif à 0,24% en phase de retraite	▶ <b>Contrats en cours et nouvelles primes</b> : meilleure garantie avec la garantie de table à l'adhésion ▶ <b>Coût</b> : modification du tarif à 0,24% : en phase d'épargne (↘) et en phase de retraite (↗)	▶ <b>Contrats en cours et nouvelles primes</b> : maintien de la garantie de table à l'adhésion TGF05 ▶ <b>Coût</b> : maintien du tarif à 0,24% en phase d'épargne et baisse du tarif à 0,24% en phase de retraite
Frais	Frais de transferts	▶ Maintien de la date d'adhésion pour appliquer les frais réduits dès 5 années d'adhésion puis 0% au-delà		
	Frais sur versements	▶ Si frais > 4,50% => baisse des frais à 4,50% ▶ Si frais < 4,50% => maintien des frais négociés	Maintien des frais négociés.	
	Frais sur encours €/UC	▶ <b>Euro</b> : baisse des frais à 0,60% (au lieu de 0,80%) ▶ <b>UC</b> : maintien des frais à 0,80%	▶ <b>Euro</b> : maintien des frais à 0,60% ▶ <b>UC</b> : maintien des frais négociés	▶ <b>Euro</b> : maintien des frais négociés ▶ <b>UC</b> : maintien des frais négociés
	Frais association	▶ 20 euros à l'adhésion actuellement		
Liquidation	Options de rente	▶ Ajout de la rente réversible à 150% et de la rente à 25 annuités garanties		
	Périodicité rente	▶ Rente versée mensuellement au lieu de trimestriellement		

# LES +/- DE LA TRANSFORMATION

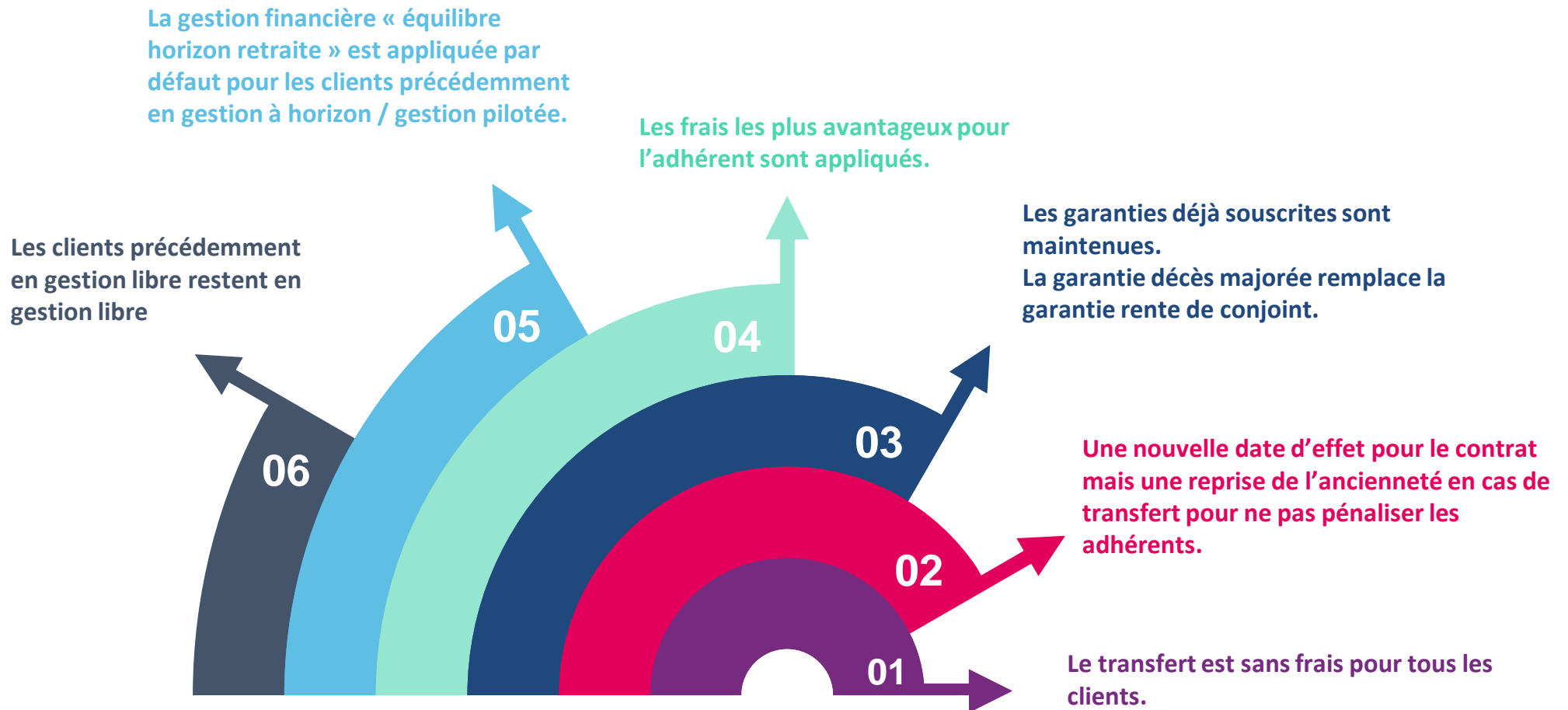


- Versements réguliers plus souples pour le TNS
- 3 grilles de gestion à horizon qui respectent la réglementation avec l'intégration de nouveaux fonds avec un bon track record
- Ajout de l'achat de la résidence principale comme cas de déblocage anticipé
- Garantie décès majorée (ex rente de conjoint) plus souple avec la baisse du coût et le choix entre une rente ou un capital
- Maintien de la garantie table de mortalité la plus avantageuse selon la génération
- Ajout de la garantie dépendance
- Frais sur versements et sur encours les plus avantageux entre le Madelin et le PERIN appliqués
- Frais de transferts nuls à partir de 5 ans
- Baisse des frais sur arrérages à 2%
- Sortie possible en rente et/ou capital (hors compartiment 3)
- Ajout de la rente viagère réversible à 150% et à 25 annuités garanties
- Sortie en capital pour rente de faible montant fixée à 80 €
- Périodicité mensuelle de la rente
- Une plus grande transparence avec un relevé de situation détaillé



- Garantie décès majorée : disparition de la revalorisation de 1,5% par an (en contrepartie de la baisse du coût de la garantie de 15% à 9,5% (forte demande du marché))
- Garantie table de mortalité : hausse du tarif pour Galya Retraite Madelin (1)
- Taux technique au plus égal à 0% (contrainte réglementaire)  
NB : à ce jour, le taux technique max autorisé est de 0%

# EN SYNTHÈSE



# RAPPEL DES AVANTAGES DE GALYA RETRAITE INDIVIDUELLE



La possibilité de transférer ses contrats de retraite (PERP, Madelin, Art 83, PERCO, assurance vie, autre PER,...) au sein d'un seul PER



De nouvelles sources d'alimentation : transferts issus de l'épargne salariale, des versements obligatoires et d'autres PER



La possibilité de sortie anticipée avec l'achat de la résidence principale (hors compartiment 3)



Des frais revus à la baisse (frais sur arrérages, garantie décès majorée)



Une gestion financière clé en main avec un meilleur potentiel de rendement grâce à la gestion à horizon avec 3 grilles (prudente, équilibre, dynamique)



Des garanties de prévoyance améliorées :

- ▶ **Contre assurance décès** : versement d'un capital au lieu d'une rente au bénéficiaire désigné
- ▶ **Décès majorée** : versement d'une rente ou d'un capital au bénéficiaire désigné (en remplacement de la rente de conjoint)
- ▶ **Dépendance** : ajout de garantie



La garantie de recevoir à la retraite un supplément de revenus sous forme de capital (total ou fractionné) ou de rente viagère (plusieurs options de rente proposées : réversion à 150% et 25 annuités garanties)



Une périodicité des rentes **mensuelle**

## Avantages spécifiques aux TNS



Continuer à bénéficier de la déductibilité des versements sur le bénéfice imposable



La suppression de l'engagement de versement minimum annuel